

MODE DE CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL POUR LES PRESTATIONS EXTRALÉGALES 2020

**Le montant des aides ci-après est défini en fonction
du Quotient Familial**

Sont concernées

- **Aide à Domicile aux Familles**
- **Aide aux Vacances et Loisirs**
- **Aide à la Garde du Jeune Enfant**
- **Aide à la Poursuite d'Etudes**
- **Prêts Equipement Ménager et Mobilier**
- **BAFA**

Mode de calcul du Quotient Familial

Le Quotient Familial est calculé en février 2020 à partir des éléments enregistrés à cette date notamment la situation familiale et les ressources de 2018.

Ressources brutes imposables 2018 / 12
+ PF de janvier 2020

Nombre de parts

Calcul du nombre de parts

- 2 parts pour le couple ou une personne seule
- + 0,5 part par enfant à charge
- + 0,5 part pour une famille d'au moins 3 enfants
- + 0,5 part par enfant percevant l'AEEH

le QF peut être recalculé en cas de changement de situation familiale signalé par le demandeur (dernières ressources connues + prestations familiales précédant le mois de la demande). Le calcul s'applique à toutes les nouvelles demandes de prestation.

En cas d'arrivée dans le régime en cours d'année (mutation, ouverture d'un droit...), les dernières PF connues seront prises en compte pour le calcul.